

député de Winnipeg-Nord est de nature particulièrement virulente.

A la suite d'incidents antérieurs de même nature et des démarches faites par le *Canadian Jewish Congress*, la modification du code pénal a été déferée, en 1962, par le ministre de la Justice d'alors, à la section du droit pénal de la conférence des commissaires chargés d'uniformiser les mesures législatives au Canada. Cet organisme se compose des représentants des procureurs généraux des provinces et du Procureur général du Canada. Selon le rapport établi, bien que l'objectif recherché fût extrêmement souhaitable, la conférence ne ferait aucune recommandation tendant à modifier le droit pénal, parce qu'on n'avait trouvé aucune formule permettant de résoudre le problème sans atteindre, simultanément, la liberté d'opinion du public.

Nul besoin de dire que tous les gens raisonnables déplorent et méprisent les procédés de cette nature. La question est encore à l'étude. Mais j'admets que, jusqu'ici, il n'a pas été possible de trouver de solution acceptable et pratique du problème.

J'ajouterai que j'ai reçu du *Canadian Jewish Congress* une communication à ce sujet, et que j'aurai, le 12 mars prochain, une entrevue avec certains représentants de ce groupe.

En ce qui concerne la question soulevée par le député de Cap-Breton-Nord et Victoria, la réponse à la correspondance qu'il m'a fait tenir a été confiée au courrier.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Puis-je poser une question supplémentaire au ministre de la Justice? J'ai pris connaissance d'une partie de cette propagande antisémite, et je demanderai au ministre si, en ce qui concerne certains de ces articles, il n'y aurait pas délit de sédition. La loi sous sa forme actuelle ne suffirait-elle pas alors pour entamer des poursuites contre ceux qui distribuent ces écrits à l'intérieur de notre pays? Je ne parle pas de ceux qui les envoient de l'étranger. Je puis comprendre les difficultés qui se présenteraient en pareil cas; mais, du moment que ces articles ont été distribués à l'intérieur de notre pays, j'estime que la loi actuelle devrait être examinée dans ce sens.

L'hon. M. Favreau: J'ai parlé de la possibilité de trouver une formule plus souple qui s'appliquerait à autant de cas que possible. En ce qui concerne, plus particulièrement, le document dont vient de parler le très honorable représentant, le ministre est en train d'étudier si la question ne relève pas du code pénal actuel.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je ajouter une autre question à celles qu'on a posées au sujet des écrits haineux contre lesquels nous éprouvons tous un sentiment de colère? En attendant qu'on ait décidé quoi faire, je voudrais féliciter le ministre des Postes de l'heureuse formule imprimée sur certains documents mis à la poste à Scarborough le 15 février. J'en ai ici un exemplaire dont le timbre a été oblitéré par les mots: «Semaine de la fraternité—croyez-y—vivez-la—appuyez-la.»

Tous les honorables députés apprendront avec plaisir, j'en suis sûr, que cette maligne documentation anti-sémitique laissait entendre, sur l'enveloppe, que la semaine de la fraternité était plus importante.

LE COMMERCE

LE GATT—QUELS SERONT LES DÉLÉGUÉS DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George C. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings): Le ministre du Commerce peut-il dire à la Chambre qui dirigera la délégation du Canada aux négociations du GATT qui s'ouvriront ces jours-ci à Genève, et qui fera partie de la délégation?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, la délégation canadienne aux réunions qui seraient censées commencer aujourd'hui ou ces jours-ci est sous la direction de M. Warren, sous-ministre adjoint du Commerce, qui, cette année, est également président des parties contractantes. Je m'attends à recevoir un rapport de M. Warren demain ou après-demain.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'AFFAIRE HAL BANKS—LE TÉMOIN DE LA COURONNE REVIENT SUR SON TÉMOIGNAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Colin Cameron (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): J'aimerais poser au ministre de la Justice la question que j'ai adressée vendredi au ministre du Travail qui m'a renvoyé à juste titre au ministre de la Justice. Le gouvernement songe-t-il à poursuivre le témoin principal de la Couronne dans l'affaire Hal Banks qui, soit au procès, soit au cours de ses déclarations antérieures, a manifestement rendu un faux témoignage?

L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice): Je ne suis pas en mesure d'informer aujourd'hui la Chambre à ce sujet. Je vais considérer la question comme précédé.